

L'abolition de l'esclavage en France : un long chemin vers la liberté!

« Les hommes naissent et demeurent

libres et égaux en droits. »

(Article 1 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* du 26 août 1789)

Le 4 février 1794, un décret de la convention nationale de la 1^{ère} République abolit « *l'esclavage des Nègres dans les colonies* » mais Napoléon Bonaparte, alors premier consul, le rétablit le 20

Le 27 avril 1848, un décret de la Seconde République rédigé par **Victor Schoelcher** abolit entièrement l'esclavage dans toutes les colonies et possessions françaises.



« *L'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ; [...] il est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Égalité, Fraternité.* »

Selon les estimations, environ **8500 personnes** vivent aujourd'hui en France dans des conditions d'**esclavage moderne**.

« *Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.* »

Article 4 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, 1948